

**CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal  
1014 Lausanne

*par courriel*  
***martin.walker@efv.admin.ch***

Monsieur le Conseiller fédéral  
Ueli Maurer  
Chef du Département fédéral des finances  
Palais fédéral  
3003 Berne

Réf. : PM/15019858

Lausanne, le 16 mars 2016

**Consultation sur le programme de stabilisation 2017-2019**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a bien reçu votre courrier du 25 novembre 2015 et le dossier qui l'accompagnait.

Ce projet important a été étudié par la Conférence des gouvernements cantonaux, qui s'est appuyée sur les conférences des directeurs concernées par les mesures d'économie proposées. Le Gouvernement vaudois s'en remet aux positions présentées et défendues par la CdC, aussi bien sur les principes généraux que sur les mesures particulières.

En complément de la prise de position de la CdC, le Conseil d'Etat formule ci-après quelques remarques sur plusieurs mesures proposées, remarques qui ne contredisent pas celles de la CdC. Il exprime le souhait qu'il en soit tenu compte de manière appropriée.

Le Conseil d'Etat souhaite enfin mettre l'accent sur les incertitudes liées à des projets fédéraux en cours (FRI) et sur les délais impartis qui n'ont pas toujours permis de documenter de manière suffisante toutes les mesures annoncées. Il se réserve dès lors expressément la faculté d'interpeller ultérieurement le Conseil fédéral sur toute mesure susceptible de porter préjudice au Canton de Vaud.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER



Pierre-Yves Maillard

Vincent Grandjean

**Annexe**

- document « Remarques complémentaires à la position de la CdC »

**Copies**

- OAE
- SAGEFI